PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

15 September 1992 **Doc. 6658**

OPINION

on the activities of OECD in 1991 in the field of migration and demography[1]

(Rapporteur: Mr GRUSSENMEYER, France, RPR)

Introduction

1. The Rapporteur has examined with interest the activities of OECD in 1991 in the field of migration and demography. In addition to offering some comments and suggestions, this opinion summarises activities described in the annual report of OECD for 1991 and the 1991 report of the Continuous Reporting System on Migration (SOPEMI).

Migration

2. An international conference on migration, under the auspices of OECD and the Italian Deputy Prime Minister's office, was held in Rome from 13 to 15 March 1991. Inspired by the findings of that conference, the Ministerial Council of OECD, on 4 and 5 June 1991, stressed the increasing importance of international migration issues, inviting OECD to intensify its work on assessing and comparing migratory flows and their trends. The Council also invited OECD to assess the economic and social causes and consequences of migration both for the receiving and the sending countries and to evaluate possible policy responses to emigration countries. It also called for increasing exchange of information on national policies and practices.

3. The mandate of the Working Party on Migration expired in July 1992, but in view of the ministers' recommendations and the growing weight of migration in the national economies, the mandate was prolonged. A panel of experts had been appointed in 1991 to advise the Secretary General on OECD's future activities concerning international migration. It held two meet-

1. See Doc. 6624.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

15 septembre 1992 **Doc. 6658**

AVIS

sur les activités de l'OCDE en 1991 en matière de migrations et de démographie[1]

(Rapporteur: M. GRUSSENMEYER, France, RPR)

Introduction

1. Le rapporteur a examiné avec intérêt les activités de l'OCDE en 1991 dans le domaine des migrations et de la démographie. Le présent avis offre un certain nombre d'observations et de suggestions et résume en outre les activités décrites dans le rapport annuel de l'OCDE en 1991 et dans le rapport pour 1991 du Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI).

Migrations

2. Une conférence internationale sur les migrations, sous les auspices de l'OCDE et du Cabinet du vice-président du Conseil des ministres d'Italie, s'est tenue à Rome du 13 au 15 mars 1991. S'inspirant des conclusions de cette conférence, le Conseil des ministres de l'OCDE a, les 4 et 5 juin 1991, souligné l'importance croissante des questions touchant les migrations internationales, et a invité l'OCDE à intensifier les travaux qu'elle consacre à l'évaluation et à la comparaison des flux migratoires, et de leurs tendances. Le Conseil a également invité l'OCDE à évaluer les causes et les conséquences économiques et sociales des migrations, tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine, et à étudier les politiques possibles à l'égard des pays d'émigration. Il a également préconisé l'intensification des échanges d'information sur les politiques et pratiques nationales.

3. Le mandat du groupe de travail sur les migrations est parvenu à expiration en juillet 1992, mais, considérant les recommandations des ministres et le poids croissant des phénomènes migratoires dans les économies nationales, ce mandat a été prolongé. Un groupe d'experts a été nommé en 1991 pour conseiller le Secrétaire général quant aux futures activités de l'OCDE

1. Voir Doc. 6624.

ings in 1991 and formulated recommendations as to the new mandate of the Working Party on Migration.

4. SOPEMI was enlarged in 1991 by the inclusion of new correspondents from the Czech and Slovak Federal Republic, Hungary and Poland. Further expansion was foreseen. Hopefully this system will cover the whole of Europe as soon as possible.

5. As reliable and comparable statistics are the indispensable basis of efficient administration, OECD's efforts in helping the recently democratised countries in central and eastern Europe develop their statistical systems and administrations are of great importance. Factors underlying migratory movements, such as long-term demographic trends, economic performance, employment and wages, but also education and environmental safety should be taken into account when developing statistical systems and administrations.

6. The expected and much feared "explosion" of migration from eastern Europe to the west has not yet materialised. But while preparing for such an eventuality, well functioning contacts between the potential receiving countries and the potential sending countries should be created. OECD can help considerably in achieving this goal, for instance through its "Partners in Transition" programme.

7. OECD also promotes management of human resources as a means of raising productivity and improving the quality of service in the public sector. With the aim of forestalling uncontrollable population movements in the future, these activities should be extended to the PIT countries as well.

8. Although the actual number of people migrating to the OECD area or within it may not be alarmingly high, migratory movements of people have become a factor that has to be taken into account when managing national economies of OECD member states. OECD with its experience and capacity offers an excellent instrument which can be used in co-operation with other international organisations. While the OECD will no doubt continue to place the main emphasis of its work on the economic and labour market aspects of migration, and the Council of Europe on the legal and social aspects, there is much to be gained by closer co-operation between the two organisations in the migration field.

dans le domaine des migrations internationales. Il s'est réuni deux fois en 1991 et a formulé des recommandations concernant le nouveau mandat du groupe de travail sur les migrations.

4. Le SOPEMI s'est élargi en 1991 en s'adjoignant de nouveaux correspondants de la République fédérative tchèque et slovaque, de Hongrie et de Pologne. Un nouvel élargissement est envisagé. Espérons que ce système couvrira le plus rapidement possible l'ensemble de l'Europe.

5. Etant donné que des statistiques fiables et comparables constituent la base indispensable d'une administration efficace, les efforts de l'OCDE pour aider les pays récemment démocratisés de l'Europe centrale et orientale à développer leurs structures d'études statistiques revêtent la plus grande importance. Les facteurs sous-jacents aux mouvements migratoires, tels que les tendances démographiques à long terme, la performance économique, l'emploi et les salaires, mais aussi l'éducation et la sécurité de l'environnement doivent être pris en compte dans la conception des structures d'études statistiques.

6. L'explosion migratoire de l'Europe orientale vers l'ouest, attendue et redoutée, ne s'est pas encore matérialisée. Mais tout en se préparant à cette éventualité, il conviendrait d'établir des contacts effectifs entre pays d'accueil et pays d'origine potentiels. L'OCDE peut contribuer considérablement à la réalisation de cet objectif par le biais, par exemple, de son programme «Partenaires pour la transition».

7. L'OCDE encourage également la gestion des ressources humaines conçue comme un moyen d'élever la productivité et d'améliorer la qualité du service dans le secteur public. Dans le but de devancer à l'avenir les mouvements de population incontrôlables, ces activités devraient être étendues également aux pays participant au programme «Partenaires pour la transition».

8. Bien que le nombre des personnes émigrant vers la zone de l'OCDE ou au sein de cette zone ne soit pas alarmant, les mouvements migratoires constituent désormais un secteur qui doit être pris en compte dans la gestion des économies nationales des Etats membres de l'OCDE. Cette organisation, avec son expérience et ses capacités, offre un excellent instrument qui peut être mis au service de la coopération avec les autres organisations internationales. Alors que l'OCDE continuera sans doute à mettre l'accent dans son travail sur les aspects de la migration liés à l'économie et à la main-d'œuvre, et le Conseil de l'Europe à privilégier les aspects juridiques et sociaux, une coopération plus étroite entre ces deux organisations dans le domaine de la migration ne peut être que bénéfique.

Demography

9. OECD quite correctly continues to stress the importance of demographic factors for the economic development of its member countries and above all for the development of most Third World countries. In thirty-seven such countries the annual population increase exceeds 3%; this neutralises almost any economic development that can possibly be attained.

10. Especially after the United Nations Conference on Environment and Development population matters, not very satisfactorily dealt with by that conference, have attracted even more attention than before. OECD countries, when giving development assistance, should pay increasing attention to demographic issues in their dealings with authorities of the recipient countries. Human developments factors (food, education, family planning, health care) are important in reducing high birth rates.

11. As on earlier occasions, the Rapporteur wishes to stress that co-operation between OECD and the Council of Europe in the field of migration and demography has been satisfactory which, however, does not exclude the possibility of its further development, taking into account the fact that the Council of Europe is rapidly becoming a truly pan-European organisation.

Points for inclusion in the draft resolution in reply to the report on OECD activities in 1991

12. The committee proposed that the following text be inserted in the draft resolution to be presented by the Committee on Economic Affairs and Development:

"... migration and demography":

i. International migration plays an increasingly important role in the economies of both the receiving and the sending countries, especially in conditions of sluggish economic performance and persistent unemployment in the west, considerable difficulties in the transition from command economy to market economy in the east, and rapid population growth in the south.

ii. For the accurate assessment of the impact of international migration, reliable statistics and close contacts between the authorities of sending and receiving countries are indispensable.

Démographie

9. L'OCDE continue à juste titre à souligner l'importance des facteurs démographiques pour le développement économique de ses Etats membres et surtout pour le développement de la plupart des pays du tiers monde. Dans trente-sept de ces pays l'augmentation annuelle de la population dépasse 3%, progression qui neutralise tout progrès — ou presque — matériellement réalisable sur le plan du développement économique.

10. Particulièrement après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, les questions démographiques, qui n'ont pas été traitées de façon très satisfaisante à cette conférence, retiennent plus que jamais l'attention. S'agissant de l'aide au développement, les pays de l'OCDE doivent accorder une attention accrue aux questions démographiques lorsqu'ils traitent avec les autorités des pays receveurs. Les facteurs humains du développement (nourriture, éducation, régulation des naissances, soins de santé) jouent un rôle important dans la réduction des taux de natalité élevés.

11. Comme il l'a déjà fait à d'autres occasions, le rapporteur souhaite souligner que la coopération entre l'OCDE et le Conseil de l'Europe, dans le domaine des migrations et de la démographie, se déroule de manière satisfaisante, ce qui n'exclut toutefois pas la possibilité de la développer plus encore, compte tenu du fait que le Conseil de l'Europe est en bonne voie de devenir une organisation véritablement paneuropéenne.

Points à inclure dans le projet de résolution portant réponse au rapport d'activité de l'OCDE pour 1991

12. La commission propose d'insérer le texte suivant dans le projet de résolution qui sera présenté par la commission des questions économiques et du développement:

«... migrations et démographie»:

i. Les migrations internationales jouent un rôle de plus en plus important dans les économies des pays d'origine comme des pays d'accueil, particulièrement dans un contexte de morosité économique et de chômage persistant à l'Ouest, de difficultés considérables dans le passage de l'économie dirigée à l'économie de marché à l'Est, et de croissance démographique rapide au Sud.

ii. Une évaluation précise de l'impact des migrations internationales présuppose des statistiques fiables, et des contacts étroits entre les autorités des pays d'origine et des pays d'accueil.

iii. The Assembly therefore invites OECD:

a. to carry out studies of the economic consequences of migration in order to provide better tools for governments to deal with this persistent phenomenon;

b. to continue associating central and east European countries as well as countries of the Third World with its work on migration and demography and particularly with its efforts to improve the reliability and comparability of statistical data and the management of human resources;

c. to further develop its co-operation with the Council of Europe in matters concerning international migration and demography;

d. to hasten the inclusion of eastern European countries in the Continuous Reporting System on Migration (SOPEMI);

e. to study the possibility of recommending to the governments of its member states some form of linkage between the granting of development assistance and family planning programmes in the recipient countries.

Reporting committee: Committee on Economic Affairs and Development (Doc. 6651).

Committee for opinion: Committee on Migration, Refugees and Demography (and competent committees).

Reference to committee: Doc. 6624 and Reference No. 1792 of 30 June 1992.

Draft opinion approved by the committee on 9 September 1992.

See 14th Sitting, 2 October 1992; and Resolution 988.

iii. L'Assemblée invite donc l'OCDE:

a. à réaliser des études sur les conséquences économiques des migrations, de manière à fournir au gouvernement de meilleurs outils pour faire face à ce phénomène persistant;

b. à continuer à associer les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que les pays du tiers monde à ses travaux sur les migrations et la démographie, et notamment à ses efforts pour améliorer la fiabilité et la comparabilité des données statistiques, et la gestion des ressources humaines;

c. à développer encore sa coopération avec le Conseil de l'Europe pour les questions concernant les migrations internationales et démographiques;

d. à accélérer l'entrée des pays d'Europe orientale dans le Système d'observation permanente (SOPEMI);

e. à étudier la possibilité de recommander aux gouvernements de ses Etats membres de lier, sous une forme ou sous une autre, l'octroi de l'aide au développement à la mise en œuvre de programmes de planification familiale dans les pays bénéficiaires.

Commission chargée du rapport: commission des questions économiques et du développement (Doc. 6651).

Commission saisie pour avis: commission des migrations, des réfugiés et de la démographie (et commissions compétentes).

Renvoi en commission: Doc. 6624 et Renvoi n° 1792 du 30 juin 1992.

Projet d'avis approuvé par la commission le 9 septembre 1992.

Voir 14e séance, 2 octobre 1992; et Résolution 988.